

A T M INSTRUMENTS
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 650 Euros
Siège Social : 158 rue de l'Artisanat – EPAGNY
74330 EPAGNY METZ-TESSY

421 385 006 RCS ANNECY

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 1^{er} JANVIER 2025**

- I -

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le premier janvier,

La société L.A.C représentée par son Président, Monsieur Luc CENEVAZ,

Associée Unique de la société « **A T M INSTRUMENTS** », société par actions simplifiée au capital de 7 650 euros, dont le siège social est 158 rue de l'Artisanat – EPAGNY, 74330 EPAGNY METZ-TESSY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 421 385 006

- II -

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES :

- *Changement de Président,*
- *Rémunération du Président,*
- *Délégation de pouvoir pour les formalités.*

- III -

Première Décision

L'Associée unique, connaissance prise de la démission de Monsieur Luc CENEVAZ de ses fonctions de Président à compter de ce jour, décide de nommer en remplacement :

La société L.A.C
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Ayant son siège social : 158 Rue de l'Artisanat, Epagny 74330 EPAGNY METZ TESSY
Immatriculée sous le n° 927 601 377 RCS ANNECY
Représentée par Monsieur Luc CENEVAZ, Président

Deuxième Décision

L'Associée unique décide de fixer la rémunération du Président à la somme mensuelle de 7 800 € HT.

Troisième Décision

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses décisions en vue de l'accomplissement des formalités de publicité prescrites par la loi.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée unique.

